



## RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30/06/2011

### Chiffres provisoires (non-audités) au 30/06/2011

#### Bilan au 30/06/2011 (en euros)

ACTIF		PASSIF	
Frais d'établissement	1.667.437,10	Fonds propres	16.829.746,49
Immob. corporelles	4.414,46	Capital	20.000.000,00
Immob. financières	81.611.706,09	Résultat reporté	-3.170.253,51
Créances à plus d'1 an	3.450.000,00	Dettes > 1 an	
Créances court terme	119.326,80	Emprunt obligataire	81.641.500,00
Placements de trésorerie	24.001.692,24		
Valeurs disponibles	3.534.598,57	Dettes < 1 an	16.936.996,55
Comptes régularisation	1.243.403,19	Comptes régularisation	224.335,41
Total	115.632.578,45	Total	115.632.578,45

La rubrique « **frais d'établissement** » comprend les frais liés à la constitution de la société ainsi que ceux liés à l'émission de l'emprunt obligataire.

**Immobilisations financières** : la majeure partie des fonds dont dispose la C.I.W. a été placée à long terme. Par ailleurs, la C.I.W. détient 74.389 certificats d'actions de la Banque TRIODOS d'une valeur totale de 5.280.011,- €. Pour rappel, dans le cadre de l'augmentation de capital lancée par la banque en automne 2009, la C.I.W. avait investi un montant de 5.000.033,- €, TRIODOS s'engageant à accorder des crédits d'investissements d'un montant équivalent à sept fois le capital souscrit (soit 35 millions d'euros) à des petites et moyennes entreprises wallonnes non cotées et qui s'inscrivent dans le développement durable.

Les **créances à plus d'un an** consistent en une créance de 3.450.000,- € sur la société interne à la S.R.I.W. FINANCE constituée durant le premier trimestre 2011. Cette somme correspond à 50 % du montant des prêts consentis et libérés en faveur des PME TAB NRG, GALLER CHOCOLATIERS, TECNOLUB et GAMMA SOLAR. Le montant des intérêts relatifs à ces prêts pour le premier semestre 2011 est repris en créances à court terme.

Les **comptes de régularisation à l'actif** comprennent la part, calculée prorata temporis, des intérêts à recevoir sur les différents placements opérés au cours de l'exercice.

**Dettes à court terme** : en 2010, afin de pouvoir saisir des opportunités de placement et optimiser ainsi sa trésorerie, la C.I.W. a recouru à l'emprunt à court terme via la technique du « REPO » (repurchase agreement). Ceci explique l'importance du poste « dettes à court terme » parallèlement à celui des « placements de trésorerie ».

Les **comptes de régularisation au passif** comprennent principalement les intérêts courus non encore échus liés à l'emprunt obligataire.

Compte de résultat au 30/06/2011 (en euros)

Produit d'exploitation	0
<b>Coûts d'exploitation</b>	
Services et biens divers	160.251,56
Rémunérations et charges sociales	50.307,20
Amortissements et réductions de valeur	166.946,52
Provisions	0
Autres charges d'exploitation	852,50
<b>Résultat d'exploitation</b>	- 378.357,78
Produits financiers	1.915.845,63
Charges financières	- 2.041.922,90
<b>Résultat courant avant impôts</b>	- 504.435,05
Produits exceptionnels	0
Charges exceptionnelles	0
<b>Résultat avant impôts</b>	- 504.435,05
Précomptes mobiliers	- 47.203,16
<b>Résultat de l'exercice</b>	- 551.638,21

Parmi les charges auxquelles la C.I.W. doit faire face, citons la gestion du registre des obligataires par Euroclear Belgium (notons que le résultat du premier semestre est quelque peu détérioré par le fait que le forfait annuel payé à Euroclear Belgium et le coût d'envoi des attestations fiscales sont intégralement pris en charges sur les premier et deuxième trimestres), les honoraires du Commissaire-réviseur, les frais payés au groupe S.R.I.W. (pour la gestion opérationnelle de la C.I.W.), la rémunération du personnel.

Les amortissements sont principalement relatifs aux frais de constitution et d'émission de l'emprunt obligataire.

Le différentiel entre charges et produits financiers tend à s'amenuiser.

Pour rappel, sous réserve d'éventuelles pertes sur prêts, le plan financier prévoit le retour à un exercice bénéficiaire à partir de 2013.

## Rapport de gestion intermédiaire

### 1. Activités

Constituée à l'initiative du Gouvernement de la Région Wallonne le 17 avril 2009, la Caisse d'Investissement de Wallonie a pour mission de mobiliser l'épargne des citoyens en vue d'un renforcement stratégique et significatif de l'économie durable en Région Wallonne : la Caisse d'Investissement de Wallonie constitue d'une part un outil de collecte et de sécurisation de l'épargne public et, d'autre part, un support financier visant à soutenir les PME wallonnes dans leur développement à plus long terme.

Le premier volet de cette mission s'est concrétisé par un appel public à l'épargne : le 19 juin 2009, un emprunt obligataire dont le remboursement du principal est garanti par la Région Wallonne et dont l'échéance est fixée au 19 juin 2019 a été émis. Cet emprunt, offrant un taux de rendement de 4,60% et, sous certaines conditions, un avantage fiscal sous la forme d'une réduction d'impôt, a permis une levée de fonds à hauteur de 81.641.500,- € (163.283 titres d'une valeur nominale de 500,- € souscrits essentiellement par des particuliers).

Le second volet de la mission de la Caisse d'Investissement de Wallonie est d'affecter les fonds ainsi collectés au développement économique durable de la Région Wallonne par le biais d'investissements dans les petites et moyennes entreprises non cotées selon une approche de cofinancement. Cette approche implique que la Caisse d'Investissement de Wallonie ne peut investir que conjointement avec une ou plusieurs personnes de droit public ou de droit privé avec lesquelles, conformément aux recommandations formulées par la Commission bancaire, financière et des assurances, des sociétés internes (article 48 du Code des sociétés) sont constituées.

La Caisse d'Investissement de Wallonie a ainsi décidé de s'associer à certains investissements du groupe S.R.I.W. par la voie d'une prise de participation à concurrence de 10.000.000,-€ dans une société interne de la S.R.I.W. FINANCE.

La concrétisation de ce projet a cependant été retardée par l'ouverture d'une enquête, par la Commission européenne, aux fins d'examiner si la création de la Caisse d'Investissement de Wallonie et ses modalités de gestion ne contenaient aucune aide d'Etat en faveur d'entreprises.

Fin décembre 2010, cette enquête a été clôturée. La convention d'établissement d'une société interne avec la S.R.I.W. FINANCE a pu être signée. Plusieurs dossiers de prêts ont depuis lors été finalisés : TAB NRG (participation au financement d'un parc éolien), GALLER CHOCOLATIERS (participation au financement de la croissance), TECNOLUB (participation au financement de la croissance et d'un programme d'investissements), HAPPY PAPER (participation au financement de la croissance), ALYSSE FOOD (participation au financement de la construction d'un bâtiment et de l'installation de lignes de production), GAMMA SOLAR (participation au financement de l'installation de panneaux photovoltaïques).

## 2. Risques et incertitudes

L'année 2010 a été une année de transition durant laquelle, dans l'attente du feu vert de la Commission européenne, une attitude conservatrice a dû être adoptée en matière d'investissements. Cela a conduit le Conseil d'administration à revoir le plan financier initial pour tenir compte du décalage dans le temps des premiers investissements dans des PME. Sur base des hypothèses retenues et sous réserve d'éventuelles pertes sur prêts, l'exercice devrait être bénéficiaire à partir de 2013.

Pour le reste, vu la diversification des immobilisations financières et la spécificité de notre société, il n'y a pas, à ce jour et à notre connaissance, de risques et/ou d'incertitudes supplémentaires connus hormis ceux inhérents à l'activité normale d'une société et hormis un éventuel risque de taux en cas de prêt à taux fixe à une PME alors que la C.I.W. emprunte au taux variable selon la technique du REPO.

## 3. Comptes provisoires (en milliers d'euros)

Au 30/06/2011, une perte nette de 551.638,21 € est enregistrée.

## 4. Recherche et développement

Aucune activité n'est effectuée en la matière.

## 5. Succursale

La société n'a pas de succursale.

## 6. Utilisation des instruments financiers

La Caisse d'Investissement de Wallonie a décidé de placer à long terme la majeure partie des fonds dont elle dispose et de recourir à la technique du « REPO » (« repurchase agreement ») au fur et à mesure des investissements qu'elle réalise dans des petites et moyennes entreprises (voire des placements de trésorerie).

Lorsqu'il s'agit de prêts consentis à des taux variables, la technique du « REPO » permet à la Caisse d'Investissement de Wallonie de se préserver de l'évolution des taux puisque emprunt et prêt sont alors tous deux basés sur les taux variables et connaissent donc une même évolution.

Dans l'hypothèse d'un prêt à taux fixe, pour se prémunir contre l'évolution des taux, la Caisse d'Investissement de Wallonie peut recourir en outre, si nécessaire, à un « swap » de taux d'intérêt afin d'échanger le taux fixe contre un taux variable.

## **Déclaration**

Par application de l'article 13 §2 3° de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé, Monsieur Jean-Paul ROUSSEAU, Président du Conseil d'Administration de la C.I.W., et Monsieur Sébastien DURIEUX, Président du Comité de Direction de la C.I.W., attestent qu'à leur connaissance :

- les états financiers, établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la C.I.W.;
- le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de la C.I.W., ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

## **Contact**

Caisse d'Investissement de Wallonie  
avenue Maurice Destenay 13  
4000 LIEGE  
Tel. : + 32 (0)4 221 98 32  
Fax : + 32 (0)4 221 99 99  
contact@ciwal.be  
www.ciwal.be